



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté N°BSCD/2021/284**

portant sur la levée totale de l'interdiction de circuler pour les poids lourds

**Le préfet de Saône-et-Loire  
Chevalier de l'Ordre National du  
Mérite**

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983,

Vu la loi de Sécurité Intérieure n° 2003-239, en date du 18 mars 2003,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté interministériel du 28 mars 2006, relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes,

Vu l'arrêté préfectoral n° BSCD/2021/283 relatif à l'interdiction de circuler des poids lourds,

Considérant l'amélioration des conditions météorologiques permettant un rétablissement de la circulation des poids lourds,

Sur la proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Saône-et-Loire,

## ARRETE

### Article 1

Toutes les interdictions de circulation concernant les véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge sont levées à compter de ce jour à *14h45*.

### Article 2

M. le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Saône-et-Loire, M. le directeur régional Rhône APRR, M. le président du conseil départemental de Saône-et-Loire, M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire, M. le directeur départemental de la sécurité publique, M. le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, MM. les sous-préfets, M. le directeur du SAMU à Chalon-sur-Saône, Mmes et MM. les chefs des centres régionaux d'information et de coordination routière de Metz et de Lyon, M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 10 décembre 2021

Le préfet,

Pour le préfet,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

  
François-Xavier RICHARD